

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-248

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-115 – PLAN D'URBANISME (AFFECTATION RÉSIDENTIELLE SUR LA RUE DES VÉTÉRANS)

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos à le pouvoir, en vertu de la Loi, d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le plan d'urbanisme sur son territoire:

ATTENDU QUE la Ville d'Asbestos a adopté le règlement numéro 2006-115 « Plan d'urbanisme » en 2006;

ATTENDU QU'un avis de motion à l'égard de ce règlement a été dûment donné lors de la séance du Conseil de la Ville d'Asbestos tenue le 7 mars 2016 par le conseiller Alain Roy;

À CES CAUSES, qu'il soit par les présentes ordonné et statué et il est ordonné et statué comme suit :

Règlement numéro 2016-248 Règlement modifiant le Règlement numéro 2006-115 Plan d'urbanisme de la Ville d'Asbestos

Article 1-

Le plan des grandes affectations du sol faisant partie intégrante du plan d'urbanisme est modifié tel que montré à la figure suivante :

AVANT:



APRÈS:



Article 2-

Le règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

ADOPTÉ

HUGUES GRIMARD, MAIRE

MARIE-CHRISTINE FRASER, GREFFIÈRE

/AL